



REGLEMENT PARTICULIER - ADDITIF

CONTROLE ADMINISTRATIF :

Le contrôle administratif débutera le 2 juillet de 15 H à 19 H 30 et se poursuivra le dimanche 3 juillet de 7 H à 8 H, heure à laquelle les enregistrements seront terminés.

Pour le contrôle administratif, nous demandons aux pilotes de se munir de leur licence et d'une pièce d'identité (carte d'identité ou permis de conduire)

CONTROLE TECHNIQUE :

Le contrôle technique se déroulera aux mêmes horaires.
Ces contrôles auront lieu à l'entrée du site.

Vous trouverez en face de l'entrée du site une benne dans laquelle nous vous demandons de déposer vos poubelles en partant.

PARC COUREUR :

L'utilisation de tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics ainsi que sur la voie publique sous peine de sanctions. Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs. Le bruit ne sera pas admis après 22 H et avant 6 H du matin.

Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet. Un extincteur dans chaque stand est obligatoire.

Il est interdit d'utiliser des barbecues.

TRANSPONDEURS :

Lorsque vous ramènerez votre transpondeur nous vous demandons de ne pas circuler autour du poste de chronométrage. En effet cela provoque des anomalies dans les classements.

ANNULATION :

Cas de force majeure ou intempéries importantes.

Visa du moto-club

Visa de la Ligue

Visa de le FFM

Le 12 Avril 2016

Moto Club de l'Agenais

225 Route de Cazalet

47240 BON ENCONTRE

05 53 47 24 03